



## Contrat en alternance et droit de greve

Par **Lucis XXIII**, le 18/01/2023 à 13:04

Bonjour, je voudrais savoir si en tant que salarié du TPE en contrat d'alternance ai-je le droit de faire grève?

doit-je être inscrit à un syndicat pour pouvoir exercer le droit à la grève ?

merci beaucoup pour votre attention et votre retour

Par **P.M.**, le 18/01/2023 à 13:20

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier...](#)

Par **Karpov11**, le 18/01/2023 à 14:57

Bonjour,

Le droit de grève est un droit constitutionnel et pas besoin d'être syndiqué pour l'exercer.

La grève doit être **collective** (au moins 2 salariés en grève)

Cordialement

Par **P.M.**, le 18/01/2023 à 15:14

C'est ce qui est indiqué aussi dans le dossier mais s'il y a un appel à la grève au niveau national, un seul salarié peut valablement faire grève...

On peut se référer aussi à [ces dispositions du Code du Travail...](#)